

21 rue des Malmaisons, 75013 PARIS
Tél : 01 45 85 29 87
Courriel : info@democratie-spiritualite.org
Site : <http://www.democratie-spiritualite.org>

Lettre N° 114 du 10 février 2013

L'agenda

L'éditorial

- Pourquoi un dossier dans cette lettre ?

Nouvelles de l'association

Résonances spirituelles

- Savoir, mystère, vérité, *Denis Marquet*

Dossier sur le mariage des couples de même sexe

- Réunion conviviale D&S du 7 janvier sur le projet de loi « mariage pour les couples de même sexe »
- Journée du 8 janvier consacrée par le Pacte civique à la construction de désaccords féconds sur le mariage pour tous
- Première analyse de la façon dont est conduite cette réforme

Démocratie et spiritualité

- Vœux de réforme, *Bernard Ginisty*

Échos d'ailleurs

- S'engager dans une société d'individus ?

Informations diverses

Pour recevoir La Lettre par courriel, inscrivez-vous au Yahoogroupe [Demospï](#) (Cet envoi est gratuit, mais une participation aux frais permet de faire vivre l'association. A titre indicatif, 30 € par an).

L'agenda

Au Forum 104, 104 rue de Vaugirard (75006)

- Jeudi 14 février, 14 mars, 18 avril de 18h15 à 19h15 : **Méditation interspirituelle**

Au siège de D&S, 21 rue des Malmaisons (75013)

- Lundi 25 février à 14H30 : réunion du groupe "Estime de soi et altérité" qui prépare notre prochaine université d'été
- Jeudi 28 février à 17H: **groupe implication sur le thème engagement, implication, vocation**
- Mardi 5 mars à 17H : suite **du groupe paysage religieux** (actualité et renouvellement de l'intuition de D&S)
- Mardi 19 mars : **conseil d'administration** de Démocratie et Spiritualité
- Lundi 15 avril de 17h30 à 21h : **assemblée générale** de Démocratie et Spiritualité

L'éditorial

Pourquoi un dossier dans cette lettre ?

Patrick Brun et Jean-Claude Devèze

Dans les cadres des travaux de D&S et/ou de membres de D&S au sein du Pacte civique, nous avons l'opportunité d'aborder des dossiers politiques difficiles en essayant de prendre le recul nécessaire et d'y trouver du sens pour nos vies. Aussi il nous a semblé dans la vocation de notre lettre de D&S de vous faire partager nos réflexions sur le *mariage des couples de même sexe*.

Ce thème, très débattu ces derniers temps, n'a pas toujours été abordé avec une exigeante éthique du débat. C'est ce que nous avons essayé de faire le 6 janvier lors d'une réunion conviviale de D&S et le 7 janvier lors d'une journée du Pacte civique consacrée à la construction de désaccords féconds. Dans le second cas, il a été jugé plus important à la fin de réfléchir à l'intérêt de la méthodologie utilisée que de conclure sur les résultats du débat.

Les problèmes liés au mariage des couples de même sexe, et plus largement ceux de la place des homosexuels dans notre société, font l'objet de réflexions, de prises de position publiques et d'évolutions réglementaires depuis de nombreuses années. C'est pourquoi il a semblé intéressant à l'équipe Pacte civique en charge de l'Observatoire citoyen de la qualité démocratique d'examiner la façon dont cette nouvelle réforme sociétale a été préparée, mise en débat et décidée ; dans l'attente d'un travail plus complet, sont présentées ci-après les premières réflexions couvrant la séquence législative en cours ouverte par la proposition 31 du programme présidentiel de François Hollande.

Ce dossier devrait appeler des suites, car il ouvre de multiples autres débats sur l'évolution de la famille, sur la place réservée aux enfants, sur les fondements du couple et sur l'éthique de la procréation. Reste à élaborer ces nouveaux documents avec votre concours en veillant à relier profondeur spirituelle et qualité démocratique.

Nouvelles de l'association

Groupe implication

Notre rapport au temps

Partant de l'engagement n°1 du Pacte civique (« se donner régulièrement des temps de pause pour réfléchir au sens de son action et à l'équilibre de ses responsabilités »), durant l'heure et demie passée ensemble, les membres du groupe se sont interrogés et questionnés sur le rapport au temps vécu par chacun.

Quelques distinctions structurantes sont apportées. Le temps objectif, celui des horloges ne correspond pas au temps subjectif, celui que nous ressentons intérieurement. On s'accorde pour dire que nous sommes en permanence en tension, pressés par le temps, avec le sentiment que le temps est court, bousculé, comprimé. Nous vivons un tourbillon entre des temps contraints, et des activités choisies, entre des activités devoir et des activités plaisir. Cette richesse excessive de notre quotidien entraîne une certaine difficulté à vivre pleinement le moment présent. Comment équilibrer ce quotidien entre des temps d'agitation et des temps plus calmes, des temps plus impliqués et des temps qui le sont moins ?

Nous ressentons alors le besoin de temps longs ou plus longs, de durées qui s'écouleraient paisiblement et nous donneraient la possibilité de nous retrouver, un temps intérieur distingué du temps extérieur, comme celui d'un nageur qui quitte la surface agitée de la mer pour s'enfoncer dans les profondeurs que nul mouvement ne trouble. Le temps d'une halte dans un carmel, d'une méditation dans la journée ou un temps de vraie rencontre choisie, fut-il au téléphone. Dans le long temps, c'est là que la vie existe, on reçoit ce temps de la vie.

Le temps humain est aussi un temps marqué par des pauses et des rythmes. Dans ce temps continu qui m'évoque l'éternité, j'introduis du discontinu. Les rites et les fêtes sont des balises qui scandent le temps et marquent des espaces. Il y a des temps pour moi, des temps pour mon couple, des temps pour ma famille. Là encore quel équilibre puis-je établir entre ces temps ? Une telle requête m'amène à dire non quelque soit parfois l'insistance de la demande et la difficulté de refuser le service demandé.

C'est sans doute plus difficile encore durant la retraite. A la différence de la vie professionnelle, la scansion du temps ne dépend plus des rythmes imposés mais de nos propres choix. Libéré des obligations professionnelles, on peut revivre plus librement des aspirations de jeunesse. Le travail balisait le temps et l'espace. Au contraire, à la retraite, je suis astreint à faire des arbitrages personnels entre de multiples sollicitations, à commencer par celles de mes enfants et petits enfants. Le temps du célibataire, du veuf ou de la veuve se distingue à cet égard du temps du couple.

La communication s'est aujourd'hui diversifiée entre téléphone, courriel, SMS. La lettre créait des espaces de temps. Le SMS, souvent plus instantané que le courriel, permet d'établir une certaine distance permettant aux deux personnes concernées d'ajuster leurs échanges et de préparer une communication plus longue. Choisissons-nous alors la lettre, aujourd'hui un peu délaissée en dehors de la communication professionnelle, le courriel, souvent plus réactif et plus rapide, le téléphone qui introduit chacun des interlocuteurs dans l'intimité de la voix de l'autre ?

Comment tirer le meilleur usage de nos temps ? Et retrouver une certaine harmonie intérieure, une alternance de temps vécus comme l'inspir et l'expir.

Résonances spirituelles

Savoir, mystère, vérité

Extrait lu à la méditation inter-spirituelle du 17 janvier, tiré d'« éléments de philosophie angélique » de Denis Marquet (Albin Michel)

La modernité est donc cette époque de l'histoire humaine qui aura donné la primauté au savoir. Or le savoir est une connaissance qui ne porte que sur le passé, ou sur ce qui répète le passé. La science met en évidence des lois, qui sont principes de répétition : les mêmes causes engendrent les mêmes effets, je suis en mesure de prévoir l'avenir et d'agir sur les phénomènes. Le savoir et particulièrement son mode le plus accompli, la démarche scientifique, a donc pour seul objet ce qui s'explique par des causes. Être moderne, c'est essayer d'ignorer l'inexplicable. Hélas, si tout s'explique, plus rien n'a de sens. Tout ce qui donne à la vie son sel, son intensité, sa signification réside dans l'inexplicable.

La création est inexplicable : on ne peut réduire une œuvre ou un geste inspiré aux causes matérielles qui les ont rendus possibles. La beauté est inexplicable. Une vraie rencontre l'est tout autant : les causes qui font que deux personnes se croisent ne suffisent pas à rendre compte du fait qu'elles se reconnaissent et s'aiment. Enfin mon existence, celle de cet être unique que je suis, ne se laisse pas épuiser par la jonction hasardeuse d'un spermatozoïde et d'un ovule. La question du sens de ma vie ne peut naître à ma conscience que si, renonçant à tout expliquer, je me laisse saisir par le mystère que je suis à moi-même.

Dans tous les domaines, l'ouverture au sens, que l'on peut aussi nommer intelligence, naît de l'accueil du mystère. Mystère : ce mot désigne ce qui échappe en droit à tout savoir. La modernité est cette époque de l'histoire où l'humanité a décidé de nier le mystère en prétendant que rien n'échappait au savoir. Même la recherche spirituelle et la quête de sens dégénèrent souvent en appropriation intellectuelle. Or le savoir sépare du sens. Il s'agit aujourd'hui non de revenir en arrière, mais de dépasser la modernité. Oser une connaissance qui ne soit pas un savoir, mais l'épreuve du mystère de la vie. Se risquer à une intelligence féminine, vierge de toute pensée, pure ouverture à l'appel insondable. Renoncer au savoir pour, loin des dogmes et des théories, nous rendre disponible à la Vérité qui nous cherche.

Dossier sur le mariage des couples de même sexe

Après des premières réflexions de membres de D&S dans des lettres précédentes sur le « mariage pour tous » et la famille, d'autres apports ont permis de constituer un dossier mis en ligne sur notre site (...). Comme annoncé dans l'éditorial, sont présentées ci-après les méthodes et les résultats de la réunion conviviale organisée par D&S le 7 janvier et de la journée du 8 janvier consacrée par le Pacte civique à la construction de désaccords, puis une première note sur les modalités de conduite de cette réforme rédigée par JC Devèze pour l'équipe projet du Pacte civique travaillant sur l'Observatoire citoyen de la qualité démocratique.

Réunion conviviale D&S du 7 janvier sur le projet de loi « mariage pour les couples de même sexe »

La **méthode adoptée** pour une réunion de deux heures a été la suivante :

- présentation par Patrick Brun de points tirés de l'étude d'impact annexée au projet de loi¹ ;
- tour de table des positions des 14 participants ;
- discussion de points saillants.

Le **débat** a abordé les enjeux suivants :

Qu'est ce qui fonde le mariage ?

Plusieurs réponses ont été apportées au cours de l'histoire :

- Autrefois le patrimoine. C'est de plus en plus rare en France.
- La création d'une famille comportant un couple de deux personnes de sexe différent et un ou plusieurs enfants. Mais un mariage homosexuel ne peut-il être aussi célébré, que l'on désire ou non des enfants et que l'on puisse procréer ou non ?
- L'amour et l'engagement de vie durable. Mais tous ceux qui s'aiment ne s'épousent pas.

La fonction symbolique du mariage

Du fait du mariage entre couples homosexuels, peut-on séparer le mariage de son contenu symbolique fondateur pour la société ? Dans quelle mesure le politique peut-il et a-t-il le droit d'intervenir sur le plan juridique dans ce qui relève du culturel et du symbolique ?

Traduire dans le langage la reconnaissance de la différenciation sexuelle

1 Actuellement il y a trois modes d'organisation du couple :

- Le mariage réservé aux couples hétérosexuels
- Le pacte civil de solidarité selon la loi du 15/11/1999. Avant cette appellation définitive, le projet a hésité entre plusieurs noms : contrat de partenariat civil (1990) ; contrat d'union civile(1992) ; contrat de vie sociale(1995) ; pacte d'intérêt commun (1997). Le PACS n'est pas réservé aux couples. Il peut s'appliquer à d'autres « paires » telles que frère et sœur.
- Le concubinage

Le PACS apporte des avantages qui tendent à se rapprocher des attributions du mariage. Cependant les différences suivantes demeurent :

- Pas d'usage du nom de l'autre
- Pas de droit de succession, sauf disposition testamentaire
- Pas d'effet de nationalité sur le conjoint ni de droit au titre de séjour
- Pas de pension de réversion
- Pas d'obligation vis-à-vis des enfants pour le conjoint non géniteur
- Pas de présomption de paternité
- Pas de cérémonie en mairie, c'est un acte sous seing privé, facile à rompre
- Pour certaines de ces dispositions, des textes ont atténué les différences depuis la vote de la loi.

Les options entre lesquelles le législateur pouvait choisir pour les couples homosexuels sont au nombre de quatre :

1. Améliorer le régime du PACS. Mêmes droits que le mariage, sauf en ce qui concerne la filiation
2. Nouvelle union civile, le contrat d'union civile, CUC, réservé aux couples de même sexe. Mêmes droits que le mariage, sauf la filiation
3. Substituer au mariage et au PACS une union civile pour tous (le mariage reste cantonné au religieux).
4. Ouvrir le mariage aux couples de même sexe. Mêmes droits, y compris l'adoption (option privilégiée par le projet de loi).

On ne peut reconnaître une chose sans reconnaître les mots qui la nomment. Pourquoi nommer sous un seul terme, mariage, deux situations qui ne sont pas semblables ? Pour les jeunes, la différenciation des mots ne constitue-t-il pas un repère important ?

L'égalité des droits

La loi met en avant l'égalité des droits pour tous les couples, quelle que soit leur composition, et la possibilité d'adoption (à laquelle s'ajoute maintenant la demande de PMA, avec donneur anonyme ou non). Mais, comme l'égalité n'est pas similitude, l'égalité des droits supprime-t-elle la différenciation ? Pourquoi nier la différence structurante entre les sexes, avec le risque de s'engager dans une indifférenciation source de confusion et de menace pour la cohésion sociale ? Comment concilier l'égalité de droits qui ressort du juridique avec la différenciation sexuelle qui ressort du biologique ?

Reconnaître ce qui est ou prescrire le réel

Pour les partisans du mariage homosexuel, à l'argument de l'égalité des droits s'ajoute la nécessité de prise en compte du réel. Il faut reconnaître les familles constituées autour d'un couple homosexuel ; en particulier il faut assurer l'avenir de l'enfant adopté par un membre du couple qui peut disparaître en permettant son adoption par l'autre membre. Pour d'autres participants, tenter d'atténuer ou de tirer le meilleur parti possible de ce que l'on n'a pu empêcher ne ressort pas de la même attitude que provoquer sciemment l'augmentation programmée des procréations par donneur anonyme. Par le mariage homosexuel ouvrant à l'adoption et à la PMA, on prescrit le réel.

La question de l'origine et de la filiation pour les enfants

L'objection jugée la plus fondamentale concerne les deux aspects suivants : la connaissance de leur origine par les enfants et leur inscription dans une lignée.

La prise en compte de la différence des sexes

Pour certains, la disparition de la différence des sexes dans la désignation des parents fait violence à la réalité sexuelle. A cette objection, il est répondu que, dans le code civil, la neutralisation des sexes dans le langage ne touchera que certains chapitres du code ; dans la réalité vécue, la société continuera de confronter les enfants à la différenciation des sexes au-delà du noyau familial.

Pour dégager un compromis en matière de formalisation juridique de l'union des couples, certains ont proposé de distinguer une union civile réservée aux couples homosexuels et le mariage aux couples hétérosexuels ; les partisans du mariage pour les homosexuels considèrent cette proposition comme discriminatoire, voire stigmatisante.

Journée du 8 janvier consacrée par le Pacte civique à la construction de désaccords féconds sur le mariage pour tous

La **méthode** adoptée par Patrick et Dominique Viveret avec un groupe de quarante personnes, de 9h30 à 16h, a été la suivante :

- réduction de l'opacité du thème traité, ce qui peut être fait en recourant à une cartographie de la façon dont les participants abordent le sujet, à des débats mouvants, etc.
- construction des désaccords, mais aussi relevé des points d'accord et des points nécessitant des recherches complémentaires
- traitement des désaccords

Une heure à la fin, de 16h à 17h, a été consacrée à tirer les conclusions de cette journée sur le plan méthodologique et à discuter de son intérêt par rapport à la recherche d'amélioration de la qualité de notre vie démocratique pour laquelle œuvre le Pacte civique (voir sur le site Pacte civique [Fiche](#))

[méthodologique Construction Désaccords 2013 * ...](#)).

La **journée** a d'abord permis de dresser la cartographie suivante des positions par rapport au « mariage pour tous » inscrites sur des post-it qui sont retranscrits ci-après.

Les positions favorables au mariage pour tous

En lien avec l'évolution de la société et l'intégration de tous

Le mariage pour tous me semble une évidence compte tenu de l'évolution de notre société. Opportunité de faire évoluer le contrat de mariage. Un changement qui porte sur peu d'articles du code et qui va clarifier la situation. Intégration de tous dans la société. Reconnaître les situations déjà existantes. Aucun argument contre le mariage pour tous ne me convainc. Favorable à l'adoption (deux fois écrit)

En lien avec l'évolution du mariage et de l'éducation

De la sauvegarde du patrimoine à une union d'amour. Pourquoi être contre l'amour ? Il faut tout un village pour élever un enfant ; alors même à deux on n'est pas assez ! Témoignages positifs de couples homo ayant adopté et élevant des enfants

Pour un engagement durable

Bien d'encourager tous à un engagement durable en couple. Engagement durable officiel comme les autres.

Au nom de l'égalité et de la liberté

Égalité dans le mariage et dans les droits (pas de discrimination). Principe d'égalité des droits. Pour un principe d'égalité vis-à-vis d'un contrat civil républicain. Égalité. Chaque homme et chaque femme est une personne à égalité avec son masculin et son féminin. Je suis pour la liberté. Union civile garantissant les mêmes droits à un couple.

Les positions favorables avec réserves

Problème de termes

Je suis pour une union civile de couples du même sexe. Favorable au terme d'union civile (deux fois écrits). Le mot mariage pose problème (quatre fois écrits) Il faut trouver un mot (union civile) pour faire plaisir aux traditionalistes. Le mot mariage ne me paraît pas adapté, mais union. Ce qui me bloque, c'est le mot mariage avec révision du code civil. Nomination deux pères et deux mères. La république doit avoir un nouveau débat sur le sens du mariage.

Problèmes de filiation, d'adoption, de nouvelles techniques

Pour un mariage pour tous sans filiation obligatoire. Un enfant peut-il se passer d'un père et d'une mère Oui à l'adoption si la loi spécifie l'origine des enfants. Cette loi peut être un premier pas pour penser et symboliser les questions que posent les nouvelles technologies. Je ne mesure pas bien les conséquences de l'adoption, de la PMA, de la GPA (deux fois écrits). Attendre peut-être pour la PMA et la GPA.

Les positions défavorables au mariage pour tous

En lien avec la filiation, la procréation, la sexualité

Contre gestation pour autrui. Évacuation du tiers nécessaire à la procréation. Plutôt contre les aides médicales à la procréation. Pourra-t-on résister à la GPA ? On ne peut parler de mariage sans filiation. La sexualité ne peut être confondue avec la différence sexuée.

En lien avec le droit à l'enfant et la famille

Contre les dérives conduisant au droit à l'enfant. Ambiguïté du sens de la famille.

En lien avec les risques de dérive du mariage pour tous

Mariage avec deux ou trois conjoints ? Le mariage par définition ne peut être pour tous.

Les questions à approfondir

Éclaircir le champ et les limites de la loi. Comment traiter à la fois des questions de droit liées au

mariage et de celles relevant de la construction d'une vie affective ?

Liberté de conscience, liberté de vote ?

Évolution du mariage depuis l'antiquité ? Bilan du mariage pour tous dans d'autres pays ? Quelle famille au XXI siècle ?

Quelles bornes au débat du mariage par rapport à l'adoption et à la PMA ?

J'aimerais comprendre le débat juridique sur la filiation (deux fois écrits). Qu'implique le droit à l'enfant ?

Arguments en faveur de la PMA ?

Ensuite les regroupements effectués grâce à des *débats mouvants* selon nos ressentis vis-à-vis des expressions « mariage homosexuel », « mariage pour tous », « union civile », « Pacs », ont montré d'une part l'importance des problèmes de vocabulaire, d'autre part la diversité des attitudes du groupe qui se recomposait de façon différente selon les expressions utilisées.

Enfin il s'est avéré difficile de *construire des désaccords* à partir de ce premier énoncé « il doit dans tous les cas être clarifié qui est le père et la mère des enfants » et surtout de ce second « un couple homosexuel peut valablement élever un enfant ». Il a été donc impossible faute de temps d'aboutir à des désaccords féconds en demandant aux tenants de chaque avis de repérer ce qui était recevable dans la position de l'autre et donc ce qui doit être pris en considération dans le point de vue que je ne partage pas.

Première analyse de la façon dont est conduite cette réforme

La **méthode** adoptée est de relever les faits et les prises de position depuis l'inscription dans les propositions du candidat à la présidence jusqu'au vote de la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe, sachant qu'il faut suivre et évaluer ensuite son application. L'Observatoire citoyen de la qualité démocratique a proposé une grille pour analyser les démarches conduites par le gouvernement pour réformer, grille qui a été utilisée pour rédiger ces premières observations.

Des premières analyses, on peut dégager les **observations suivantes** à approfondir, revoir, compléter :

- Il y a eu production de beaucoup d'informations (voir par exemple l'étude d'impact sur le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe publié par le parlement en novembre 2012). Par contre il n'y a pas eu jusqu'à maintenant pour le citoyen désirent s'informer de processus de formalisation des accords, des désaccords, des points à approfondir à partir du projet de loi.
- Le caractère opératoire de la loi reste encore à préciser en matière de livret de famille et d'adoption.
- L'organisation du débat entre parties prenantes directement concernées par le sujet est jugée différemment selon les uns ou les autres. Les ministres de la justice et de la famille, ainsi que la commission des lois du parlement, disent avoir largement consulté toutes les parties prenantes ; par contre les associations culturelles et certains opposants disent avoir été réduites à la portion congrue lors de leurs auditions. L'ensemble de la démarche d'élaboration de la loi et de sa discussion n'a pas été organisée de façon à privilégier l'élaboration de compromis, d'où les manifestations des opposants à la loi.
- La possibilité de consulter les citoyens par référendum est rejetée par le gouvernement. La « manif pour tous » essaie de saisir le CESE (initiative citoyenne devant réunir 500 000 signatures).

- Le périmètre de la loi a failli être élargi à la PMA du fait de la demande de députés de la majorité ; le gouvernement a maintenu la loi initiale, mais a annoncé la présentation d'une nouvelle loi sur la famille d'abord fin mars, puis avant la fin 2013 pour permettre de consulter le Comité national d'éthique ; ce dernier envisage l'organisation d'états généraux.
- De nombreuses parties concernées ont eu du mal à conduire en interne des débats à la hauteur des enjeux ; c'est en particulier le cas du PS qui exige une discipline de vote ne respectant pas la liberté de conscience, celui de l'UMP qui a appelé à manifester sans bien définir sa propre position et celui de l'Église catholique qui n'a pas été capable de conduire en son sein un débat entre partisans et adversaires de cette première loi.
- Le Président de la République, après la compréhension qu'il avait manifestée vis-à-vis des élus municipaux réticents à officier en cas de mariage homosexuel, a dû se repositionner en appui de la loi en recevant rapidement les responsables des lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels (LGBT). Par contre, après le succès de la manifestation des opposants du 13 janvier, il a attendu le 25 janvier pour recevoir trois organisateurs de ce défilé.
- La façon dont l'exécutif a piloté cette réforme a été souvent maladroite (voir par exemple la publication le 25 janvier du décret du ministère de la justice sur la régularisation de la filiation en cas de GPA effectué à l'étranger), ne contribuant pas à un débat clair et donc alimentant la division des français. On peut se demander aussi pourquoi le gouvernement n'a pas rendu public l'avis du conseil d'état sur le projet de loi, ce que lui demande l'opposition.
- Les médias nationaux sans lien avec une religion ont dans l'ensemble plutôt pris position pour la loi (éditorial du Monde « *une réforme nécessaire, légitime et progressiste* », temps large consacré aux petits défilés de Civitas à la télévision, dossier historique consacré à la cause homosexuelle sur LCP induisant un soutien à la loi, etc.). Cependant plusieurs médias, comme Le Monde, La Vie et La Croix, ont cherché à donner la parole aux diverses sensibilités.
- Les citoyens ont été associés par de rares députés à la discussion du projet de loi. Par contre beaucoup de courriers et de mails ont été échangés sur le sujet avec des élus, certains téléguidés par des organisations parties prenantes au débat.
- Les modalités de suivi-évaluation de la loi n'ont pas été officialisées à ce stade.
- Le débat à l'assemblée nationale s'est engagé dans de mauvaises conditions puisque la loi fait l'objet d'une multitude d'amendements de l'opposition à un moment où d'autres urgences devraient mobiliser l'énergie des députés.

Démocratie et spiritualité

Vœux de réforme

Chronique hebdomadaire de Bernard Ginisty du 4 janvier 2013

En ce début d'année, les principaux responsables des grandes institutions du pays nous adressent leurs vœux et nous encouragent à accepter les « réformes » sans lesquelles notre avenir commun serait compromis. Aujourd'hui, ce mot réforme est dans toutes les bouches. Il remplace souvent le terme modernisation et aurait tendance à nous amener tout doucement à accepter les « réalités dites incontournables » chères aux thuriféraires du libéralisme. Il n'y aurait plus d'enjeux de sens, mais simplement des adaptations à ce qui voudrait passer pour l'évidence du monde.

Le discours sur la réforme a une vieille histoire. Il a inspiré un des grands bouleversements de l'Occident initié par Luther. Pour le marxisme léniniste, le mot réforme était suspect. Les réformistes étaient accusés d'être de vilains petits aménageurs du grand capital qui voulaient éviter la révolution pure et dure.

Qu'il utilise le ton de l'épopée révolutionnaire, de l'indignation éthique ou de la critique technocratique, tout Français se veut réformateur. On peut s'étonner que ce prurit de réformes aille de pair avec les blocages dont souffrent nos sociétés. Une des explications tient probablement au fait que chacun demande à l'autre de se réformer. Or, il n'y a pas de réforme possible si chacun ne débusque pas en soi et dans les institutions auxquelles il adhère, les complicités entretenues plus ou moins consciemment avec le système dénoncé. Il ne s'agit pas d'exhortation morale, mais d'une élémentaire analyse systémique du fonctionnement des sociétés. Tout réformateur devrait indiquer en quoi lui-même et son organisation sont concernés par ce qu'il avance sous peine d'osciller en permanence entre la langue de bois technocratique et l'incantation révolutionnaire.

La réforme n'est pas un statut, une rente ou une institution établie. Pour l'avoir oublié, des Églises issues de ce qui s'est appelé la Réforme n'ont pas tardé à retrouver certains travers qu'elles dénonçaient. Le réformateur authentique ne cesse de résister en permanence à tout ce qui dispense de la responsabilité : l'idolâtrie des institutions, l'abandon à un prétendu sens de l'histoire dont seraient porteurs des élites ou le culte de l'argent devenu la seule langue universelle.

Charles Péguy écrivait : « *Nous sommes infiniment plus liés à l'esclavage du tout fait que nous ne sommes liés à l'esclavage du désordre. L'esclavage du tout fait est infiniment plus prêt à nous reprendre que l'esclavage du désordre. Et il a des conséquences infiniment plus désastreuses. Dans le désordre même il peut y avoir des coups de fortune et même des coups d'ordre. Dans ce qui est fatigué, il n'y a plus ni grâce ni jaillissement. De tout ce qu'il peut y avoir de mauvais, l'habitude reste ce qu'il y a de pire. (...) On n'a jamais vu des fatigues et des vieillesse donner par erreur des œuvres de nouveauté. Il peut y avoir dans le désordre une certaine fécondité. L'habitude et le vieillissement essayent en vain de faire le jeune homme* »(1).

A l'heure où tant de professionnels du pouvoir tentent, comme le dit joliment Péguy, « *de faire le jeune homme* » par le biais des techniques du marketing politique, je ne saurais vous souhaiter de meilleurs vœux que celui de résister à toutes les paresse de l'habitude qui, comme l'écrit encore Péguy, « *nous rendent imperméables à la grâce* ».

(1) Charles Péguy : *Note sur M. Bergson et la philosophie bergsonienne* in « Oeuvres complètes » tome III, Editions Gallimard, bibliothèque de la Pléiade, 1992, p. 1272-1273.

Échos d'ailleurs

Cette rubrique se propose de se faire l'écho d'articles de presse, de livres ou d'autres formes d'expression (cinéma, théâtre) qui évoquent les liens et les tensions entre démocratie, spiritualité, culture, religion, politique. Nous vous invitons à l'alimenter de vos propres découvertes.

S'engager dans une société d'individus

Jean-Claude Devèze

Après un autre ouvrage paru en 1997 aux éditions de l'atelier intitulé « *La fin des militants ?* », Jacques Ion a publié « *S'engager dans une société d'individus* » en 2012 aux éditions Armand Colin. Ce sociologue du CNRS y défend la thèse que s'engager fait toujours sens, peut-être même plus

encore qu'avant, dans notre « société d'individus ». Cet essai cherche à apporter un démenti aux discours dénonçant la « montée des égoïsmes » et aux exhortations rhétoriques en appelant à un « sursaut de citoyenneté ».

Les individus seraient, en effet, plus nombreux, notamment parmi les jeunes et surtout les femmes, à s'associer, à se mobiliser, à intervenir dans l'espace public. Mais ils le font selon de nouvelles modalités, qui s'écartent notablement des schémas du militantisme d'antan ; il s'agit de plus en plus d'« engagements post it », de courte durée, répétable en divers endroits, et de moins en moins d'« engagements timbre », marquant une forte adhésion dans la durée. Plus autonomes par rapport à leurs milieux d'appartenance, plus soucieux de faire entendre leur parole propre, plus réflexifs, délivrés de toute révérence obligée envers les puissants et les experts, ces nouveaux militants déroutent parfois...Le fonctionnement de la vie associative, les pratiques protestataires et la citoyenneté s'en trouvent modifiés. Appuyé sur des travaux d'enquête et une analyse des engagements politiques et associatifs, cet ouvrage saisit un rapport au politique complexe et diffus, moins focalisé sur les élections et le mythe du grand soir, plus centré sur des militants affranchis qui ont plus de mal à dire nous.

L'auteur n'approfondit pas malheureusement les conséquences de son analyse qu'il présente de la façon suivante p 91 : « *L'engagement est un choix permanent. Il est implication plus qu'adhésion.* » Dans la suite de son propos, il privilégie un mode d'engagement de jeunes qui construisent leurs propres expériences sans vision du long terme, mais qui peuvent passer ainsi de l'individualisme à une individuation réussie. Par contre, il ne semble pas y avoir de place dans son approche à une adhésion en profondeur liée à un effort de transformation personnelle en interaction avec une transformation collective comme le propose le Pacte civique.

La conclusion, intitulée « *Vive les "moi, je" citoyens !* », reprend des thèmes abordés dans l'ouvrage en privilégiant un agir politique ouvert, basé sur le débat et de nouveaux rapports à autrui. Sa dénonciation de l'appel à la citoyenneté pour résoudre nos problèmes ne conduit pas l'auteur à proposer une voie crédible alliant délibération, implication et élaboration dans le cadre de coopérations entre acteurs concernés.

Informations diverses

- Le colloque conclusif du [département Société, Liberté, Paix](#) sur **la démocratie, valeur spirituelle** est organisée avec l'appui de D&S les vendredi 19 avril et samedi 20 avril 2013 au Collège des Bernardins à Paris.

Pour plus d'informations : <http://www.collegedesbernardins.fr/index.php/rencontres-a-debats/colloques/colloque-la-democratie-une-valeur-spirituelle.html>

- L'Association culturelle du Razès organise une rencontre sur **NICOLAS BERDIAEV AUJOURD'HUI : la personne, la liberté, la créativité, l'avenir de la condition humaine** Samedi 13 et dimanche 14 avril 2013 à Castelnaudary (Aude)

Pour plus d'informations : jmgourvil@gmail.com 06 87 77 16 24

- Le collectif associatif « Humanitaire & Citoyen » (dont font partie D&S et LVN pour nos bureaux 21 rue des Malmaisons) est à la **recherche d'une association intéressée par un bureau de 20m²** situé au 25 rue Gandon 75013 Paris.
- Dans le numéro de la **revue Études de février**, à signaler deux articles, « La sainte famille », de Michel Serres et « Du spirituel et du psychologique » de Dominique Salin.